

# **ANCMSP : Propositions d'orientations 2020-2021 pour l'Assemblée générale du 16 juillet 2020.**

## **Qualification 2020 :**

Nous continuerons à suivre, informer et soutenir les candidat-e-s à la qualification en science politique au 2e semestre 2020. Nous aimerions également faire une 1e analyse des qualifié-e-s en science politique (utile pour enrichir les analyses des bilans MCF et CNRS notamment).

## **Suivi et bilan MCF 2020 :**

Concernant le suivi, nous entendons continuer à effectuer notre travail de veille sur les recrutements, de prise de contact avec les comités et d'information et de soutien aux candidat.e.s. Nous aimerions l'année prochain rendre l'analyse des profils des juré.e.s et auditionné.e.s un peu plus instantanée en concentrant nos forces sur le suivi des recrutements afin de préciser notre action sur la question des conflits d'intérêts (nous dépendons aujourd'hui beaucoup des signalements de candidat-e-s).

Concernant le bilan, nous entendons poursuivre le travail entrepris et continuer à approfondir notre analyse des campagnes de recrutement MCF. Dès lors nous avons pour projet d'intégrer à ce bilan 2020 deux nouveaux éléments: les analyses que nous allons tirer des résultats du nouveau questionnaire adressé à l'ensemble des candidat.es (qu'ils/elles aient été auditionné.es ou non) en juin 2019, qui nous permette de creuser la question des conditions du déroulé de la campagne et des auditions; ainsi que des données sur les profils des candidat.e.s demandées au MESRI.

En parallèle des bilans MCF, nous aimerions travailler à un approfondissement de notre analyse sur la question du genre des recrutements et des recrutements en études de genre, en partenariat avec EFiGiES, afin d'élaborer une analyse commune des effets de genre dans les carrières académiques.

## **Suivi et bilan CNRS 2020 :**

Concernant l'organisation du concours de chargé de recherche, nous demanderons aux jurys des sections de 1) Annoncer en amont du concours le nombre approximatif d'auditions que le jury entend réaliser 2) Définir et préciser de la manière la plus objective possible les critères de réussite du concours 3) Prévoir une durée d'audition suffisante pour les candidat.es.

Concernant les bilans, nous continuerons le travail amorcé à propos des recrutements en 2018 et 2019 pour les sections 36 et 40. Afin d'enrichir ce travail, le bilan 2020 intégrera de nouveaux éléments à partir d'une analyse des CV des candidat.es (trajectoire scolaire, publications, prix de thèse, etc.) et de leur projet de recherche (codage des thématiques).

Nous analyserons également le lien entre les laboratoires demandés en soutien et les candidat.es auditionné.es et admis.es.

## **Plaidoyer politique :**

Nous continuerons à défendre l'intérêt des non-titulaires de l'ESR, en particulier les plus précaires. Nos deux objectifs prioritaires sont l'augmentation des contrats doctoraux afin que chaque doctorant bénéficie d'un financement pour sa recherche, et l'abrogation du statut de vacataire.

A court terme, les prochains dossiers sur lesquels l'ANCMSP devra déployer une activité de plaidoyer (de manière autonome ou via la CJC) seront l'examen de la loi de finances 2021 et de la LPPR au Parlement à partir de l'automne prochain.

## **Marché du travail :**

### **Questionnaire vacataires :**

Le questionnaire développé cette année comprend une évaluation des conditions de travail ainsi que des effets de la crise sanitaire. Nous souhaitons analyser ces données pour étoffer nos argumentaires sur le statut de vacataire (ATV et CEV), mieux renseigner les non-titulaires sur les pratiques des différents établissements, et interpeller ces derniers lorsque des pratiques problématiques sont identifiées. Nous aimerions aussi enrichir notre base de données en demandant de manière plus offensive les données manquantes au ministère ainsi qu'aux établissements qui ne déclarent pas le nombre de vacataires (en passant par la CADA si besoin).

### **Questionnaire aux représentant·e·s des doctorant·e·s au sein des Ecoles doctorales :**

Pour ce qui est des conditions de travail des doctorant.es et de la question de leur représentation au sein des différentes instances universitaires, nous souhaitons cette année relancer le questionnaire à destination des représentant.es des doctorant.es au sein des Ecoles doctorales. Ce dernier, lancé une première fois en février 2019, a nécessité une refonte complète en raison de sa longueur et de sa complexité. Cette seconde version aborde l'ensemble des thématiques relatives aux ED (représentation et droits des doctorant.es, CSI, frais d'inscription, formations, aides financières de l'ED, doctorant.es étranger.es, prise en charge du handicap, etc.). Il sera lancé à la fin de l'été 2020 en vue d'une analyse et de la publication d'un rapport sur le sujet en 2020/2021.

### **Reprendre l'idée du statut postdoc :**

Dans la continuité des actions de l'ancmsp concernant le flou qui entoure les contrats de post-doc (qu'est-ce qu'un post-doc? Quelles sont les conditions d'emploi et de travail des post-doc aujourd'hui? Quel statut national donner aux contrat de post-doc?), nous

continuerons à développer des outils favorisant une standardisation de ces contrats (durée minimale, rémunération entre 2500-3000 selon expérience etc.). L'idée est de répertorier les pratiques existantes, d'identifier les "bonnes pratiques" et de les publiciser. D'autres pistes seront également explorées afin de converger vers une offre de contrats de post-doc qui respecte les standards convenables au développement de la carrière des jeunes chercheurs. Ce travail de "façonnage" des pratiques d'embauche sera nécessaire tant qu'un vrai statut de post-doc n'aura pas été fixé par loi.

## **Positionnement et communication de l'ANCMSP :**

- Communication : Nous envisageons tout d'abord de revoir et republier le site internet sur un format WordPress plutôt que Spip.
- Plaidoyer médiatique : Nous aimerions reprendre l'activité de veille sur la précarité dans l'ESR et travailler à faire connaître ces enjeux notamment à un niveau médiatique.
- Relations aux collectifs locaux et associations disciplinaires : Nous souhaitons renforcer notre collaboration avec les collectifs locaux d'enseignant·e·s chercheur·ses non titulaires. Nous avons d'ores et déjà repris contact avec plusieurs associations locales pour convenir de nous rencontrer en septembre et d'envisager des pistes de collaboration.
- Relations aux associations disciplinaires: Nous aimerions également soutenir les précaires d'autres disciplines qui souhaitent s'organiser en association comme l'ANCMSP.
- CJC : Notre engagement à la CJC dépendra très largement de l'issue du prochain Conseil d'administration. Au vu du très faible nombre d'actif·ve·s au sein de la confédération, sans un engagement d'autres associations de SHS, il sera difficile de donner un réel poids à cette confédération.